



Syndibasa

Alliance des Syndicats de Base
Allianz der Basisgewerkschaften
Alleanza dei Sindacati di Base
Allianz dels Sindicats da Basa

Ouvrons la lutte sur les salaires



**1^{er} mai
2021**

Ouvrons la lutte sur les salaires

Sans mobilisation, sans construction systématique du rapport de forces, nous perdons sur le front du salaire. La rémunération de notre travail représente la part de la richesse sociale que nous arrivons à nous approprier alors que nous la produisons toute.

On ne défend pas les salaires dans des négociations «froid» avec les employeurs. La paix du travail nous désarme. Ce qui manque en matière de lutte et d'organisation directe du monde du travail et des classes populaires ne peut être compensé par des initiatives et des référendums à répétition.

Considérons un instant notre salaire dans toutes ses dimensions, avec tous les éléments pour lesquels nous devons nous battre.

Où en sommes-nous?

Le salaire direct, ou plutôt en emploi, ce que nous touchons à l'heure ou au mois, stagne ou recule depuis des années. La situation est d'autant plus grave que l'indexation au coût de la vie exclut des dépenses aussi importantes que l'assurance maladie ou le loyer.

Mais le salaire, dans toute son ampleur, c'est aussi le salaire social, ou socialisé (rentes AVS, AI, LPP, indemnités de chômage, prestations complémentaires, etc.). Le revenu qui intervient quand il n'y a pas ou plus de salaire direct. Il faut refuser de séparer le salaire direct du salaire social. Ce ne sont pas des objets séparés, compartimentés. Ce sont les éléments d'un bloc de revenu populaire qui court tout au long de la vie.

Si le salaire direct stagne ou recule, pour le salaire social c'est pire encore. L'attaque des employeurs privés, subventionnés ou publics est permanente, systématique, croissante. L'AVS est profondément remise en cause. La gravité de ce qui se passe est symbolisée par la décision de faire passer à 65 ans la retraite des femmes. Mais bien d'autres mesures sont prévues.

Le 2^e pilier fait l'objet d'une expropriation organisée. Le plan LPP 21 constitue une nouvelle étape, mais elle n'est pas la dernière. En

ligne de mire, nous avons plus de temps de travail durant notre vie, plus de cotisations, moins de rentes et de temps de retraite. Les prestations complémentaires sont attaquées à coup d'économies par centaines de millions.

L'AI est devenue une machine impitoyable de remise au travail, dans les conditions les plus précaires, ou de renvoi vers une aide sociale, de plus en plus réduite. Quant au chômage, il est lui aussi une machine qui mobilise la force de travail, met en place la pression contre les salaires, dans une précarisation croissante.

Attention aux illusions d'optique

Les améliorations dont on nous rebat la tête constituent souvent des illusions d'optique. Les avancées en matière de salaire minimum en sont un clair exemple. Le fameux 4000.- francs X 13 (aujourd'hui, il faudrait plutôt parler de 4300.- par rapport au coût effectif de la vie), devient un salaire horaire, derrière lequel se cache la précarité croissante du travail. La consolidation du salaire ne doit pas se faire au détriment de l'accès à d'autres prestations sociales: ce sont tous les seuils et tous les minima sociaux qu'il faut élever.

En effet, un salaire horaire minimum est insuffisant quand l'employeur n'accorde pas assez de travail pour avoir à la fin du mois un revenu suffisant pour vivre. Le temps partiel imposé, la flexibilité commandée, le temps contraint étendu (soit la mobilisation d'un temps croissant, non payé et non reconnu, mais indispensable pour pouvoir réaliser le travail salarié assigné par les employeurs), tout cela provoque un processus profond de précarisation du travail qui touche d'ailleurs tous les collectifs de salarié-e-s, quelles que soient les qualifications acquises et les professions exercées.

Les employeurs veulent mobiliser les salarié-e-s quand ils le décident, au gré de la densité du travail, avec des horaires variables, du travail sur appel généralisé, une montée de l'insécurité salariale. Un nombre croissant de travailleurs/euses est exclu de conditions stables de salaires et d'emploi.

Il faut «galérer», souvent durant de longues années, multiplier les formations, se soumettre aux stages avec des salaires de misère, voire au

pur et simple travail gratuit et asservi, pour accéder, de plus en plus tard dans la vie, à un emploi stable, avec un salaire permettant de vivre.

Des CCT contre les travailleurs/euses

Nous appelons à considérer notre salaire en termes de «salaire-carrière». Combien gagnons-nous effectivement dans une vie au travail? Comment et à quel niveau ce salaire se prolonge-t-il durant une retraite ou dans une période de cessation du travail directement salarié?

La précarisation est en train de désagréger le régime du travail ordinaire et l'institution salariale. Elle menace tout le salariat et les classes populaires, frappe directement un nombre croissant de personnes et les condamne à l'insécurité salariale, à une activité variable, soumise au plus près au commandement des employeurs, au temps partiel contraint, au travail sur appel. Le tout organisé parfois en un soi-disant auto-entrepreneuriat.

Le plus terrible dans cette histoire, ce sont ces CCT (conventions collectives de travail) qui organisent la précarité du travail, les salaires de misère, l'asservissement des salarié·e·s conventionné·e·s. Elles emprisonnent aujourd'hui des centaines de milliers de travailleurs/euses qui n'ont aucune possibilité de peser sur ces accords, qui ne sont pas consulté·e·s, qui ne peuvent rien décider.

Ces CCT, souvent dotées par le pouvoir des «partenaires conventionnels» d'une force obligatoire s'imposent à tous/tes les salarié·e·s d'une branche ou d'un secteur d'activité. Les personnes travaillant dans ces secteurs doivent payer des contributions professionnelles qui finissent dans les poches des «partenaires conventionnels».

Ces CCT de convenance fragilisent les autres accords collectifs, désarment les travailleur/euses concerné·e·s dans les dispositifs de l'impuissance organisée par la paix du travail.

Comment les appareils se jouent des salarié·e·s

Les salarié·e·s qui adhèrent aux syndicats signataires de ces conventions, au demeurant très peu nombreux/ses, peuvent récupérer les contributions professionnelles par déduction sur leur cotisation syndicale. Par contre, les travailleur/euses organisé·e·s dans d'autres syndicats, notamment les organisations de base, doivent

payer la contribution sans pouvoir bénéficier d'un remboursement. Elle vient s'ajouter à leur cotisation. Par ce biais, les «partenaires conventionnels» rendent plus difficile l'adhésion aux syndicats combattifs et favorisent le syndicalisme de pais de travail.

A tout cela il faut ajouter la répression généralisée, les pressions, les mesures de rétorsion, les sanctions et les licenciements qui, partout dans ce pays, dans les secteurs publics, privés ou subventionnés, menacent celles et ceux qui résistent et les organisations de base qui mènent le combat.

Il faut prendre la mesure de cette situation, il faut voir l'ampleur et la gravité du recul que nous vivons. Il faut lutter pour bloquer cette attaque permanente. Il faut commencer à se battre sur le front des salaires.

Action et culture

La première et la plus évidente des choses à dire est celle-ci: salaire et conditions de travail, reconnaissance et application de nos droits vont de pair. L'ampleur de la tâche à accomplir, le rapport des forces à construire, tout cela peut nous sembler immense. Et elle l'est de fait.

Mais la résistance peut et doit commencer tout suite. Nous devons mener l'action concrète, même modeste, sur les lieux de travail et les secteurs, construire des syndicats.

Que des conventions collectives existent ou pas, quand le travail ne donne pas de quoi vivre, il faut revendiquer. Quand on ne nous donne pas assez d'heures, quand les précarité et l'intensité du travail nous menacent, il faut bouger.

Et systématiquement, le syndicalisme doit agir pour accroître et défendre nos droits, améliorer les conditions de travail, faire monter les salaires. Briser la précarité. Partout.

Nous devons lutter, résister, augmenter notre capacité de conflictualité, donc d'organisation. L'arme décisive, c'est le syndicat pour l'action et la transformation sociale.

Le syndicat c'est aussi une culture, la construction d'un point de vue, la diffusion de positions qui illustrent nos luttes et expliquent notre volonté d'émancipation.

La revendication du salaire minimum doit être assortie de l'exigence d'un temps de travail suffisant pour atteindre ce salaire minimum et d'une organisation du travail qui ne nous emprisonne pas dans le temps contraint. En quelques mots, un travail sûr, un salaire qui permet de vivre, des horaires garantis.

Faire bouger la ligne des possibles

Nous appelons à une profonde démocratisation des conventions collectives de travail. Toutes ces CCT de force étendue, doivent faire l'objet d'un vote des travailleurs/euses concerné·e·s pour accepter ou refuser un accord. Il faut sortir les négociations et les accords menés par les appareils du syndicalisme de paix du travail du secret, de la gestion bureaucratique, de la concertation sans rapport de forces.

Les contributions professionnelles doivent disparaître, les coûts de gestion des accords collectifs doivent être payés par les patrons. La liberté syndicale impliquant le droit effectif d'adhérer au syndicat de son choix, la liberté de parole et d'action sur les lieux de travail et dans l'espace public doit être garantie, à l'inverse de ce qui se passe maintenant. Prendre la parole et agir sur le terrain conventionnel est un droit qu'il faut matérialiser.

Nous devons empêcher ces accords conventionnels qui mènent par tous les chemins en dessous des dispositions légales. Il faut refuser les salaires et l'organisation du travail qui met en place la précarité et faire passer effectivement le salaire

minimum à 4300.- francs X 13, pour 40 heures de travail et 5 semaines de vacances, au minimum, pour chacun·e.

Dans la défense du salaire, nous devons faire intervenir l'idée du salaire-carrière. L'augmentation du salaire sur une période de 20 ans d'activité doit être au minimum de 50%. Soit une augmentation de 2,5% par an.

L'indexation des salaires doit comprendre toutes les dépenses effectives nécessaires à la vie, à commencer par l'assurance maladie et le loyer.

Enfin, l'égalité immédiate des salaires entre hommes et femmes pour un travail égal ou équivalent doit devenir une obligation légale, avec une obligation légale pour tous les lieux de travail. C'est un axe de lutte et de revendication sur lequel on doit avancer sans attendre.

La lutte ne peut s'arrêter au salaire direct. Elle doit s'étendre au salaire social, y compris l'accès aux éléments de bien commun et de service public qui viennent le compléter.

Au cloisonnement entre les diverses composantes du salaire qui nous fait perdre, nous opposons un combat d'ensemble. Il s'agit de conquérir un salaire depuis le début de la formation jusqu'à la retraite. Ce que nous mettons au centre de la question sociale et de la lutte c'est le droit à un revenu salarial suffisant pour vivre de manière décente et autonome tout au long de la vie.

Association de Défense des Travailleurs/eues - ADETRA

Association Romande des Travailleurs/euses - ART

Fédération Syndicale SUD

Freie ArbeiterInnen Union - FAU

Gewerkschaft Basis21

Interprofessionelle Gewerkschaft der ArbeiterInnen - IGA

Reinigungs-Kollektiv Solothurn

Syndicat Autonome des Postiers/ères - SAP

Avenir Syndical - AS

Réseau Salarial



syndibasa.org